

COMMUNE DE MEILHAC**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir(s) : 3

Votants : 12

Date de convocation : 04 avril 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN--
BEAUDOU-DURAND-FYERE-LEGROS-

Pouvoirs : BRAUD à ESCOUBEYROU / BRUNEAU à DESVALOIS / DELAGE à
DURAND

Secrétaire : ESCOUBEYROU Pascal

Délibération N° 2025/15

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIFS COMMUNE 2025

Le Maire,

- Rappelle que le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.
- Présente le budget primitif « commune » 2025 et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

ADOpte le budget primitif « commune » 2025 présenté par le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	495 139 €	495 139 €
Section d'investissement	140 412 €	140 412 €
TOTAL	635 551 €	635 551 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 14 avril 2025

Le secrétaire,

Pascal ESCOUBEYROU

Le Maire,

Jean-Marie MASSY

